

Défense nationale et commandement unique

Le maréchal Pétain, qui continue à servir avec une autorité qui impose de plus en plus de respect et d'admiration à tous, consacre dans la Revue des Deux Mondes une importante étude sur la défense nationale et le commandement unique.

Nécessité du commandement centralisé

Les conditions de la défense de la France, puissance continentale, maritime et coloniale, se présentent sous un aspect complexe. Sur terre, de Nice à Dunkerque, 1.300 kilomètres de frontière c'est tout le continent qui vient aboutir et depuis les origines de l'histoire, faire pression sur l'isthme français.

Les problèmes d'ensemble ainsi posés par la défense du pays, problèmes de lutte continentale contre un seul adversaire ou contre une coalition, problèmes de défense aérienne, problèmes maritimes, nord-africain, colonial, ne sauraient relever de commandements actuellement en tous points divergents.

Les avantages d'une telle organisation sont évidents. Elle simplifie les rouages, supprime les frictions et les doubles emplois, facilite les économies et l'utilisation rationnelle des crédits budgétaires, garantit la coordination des efforts.

Le ministre d'Etat serait secondé par un état-major recruté parmi les officiers les plus qualifiés des trois armées, après études spéciales. A la tête de cet état-major serait placé un chef d'état-major général, le ministre de la Défense nationale.

Le ministre d'Etat utiliserait pour exercer son action deux organismes déjà existants : le Haut-Comité militaire et le Secrétariat général du Conseil supérieur de la Défense nationale.

Les avantages d'une telle organisation sont évidents. Elle simplifie les rouages, supprime les frictions et les doubles emplois, facilite les économies et l'utilisation rationnelle des crédits budgétaires, garantit la coordination des efforts.

Le ministre d'Etat serait secondé par un état-major recruté parmi les officiers les plus qualifiés des trois armées, après études spéciales. A la tête de cet état-major serait placé un chef d'état-major général, le ministre de la Défense nationale.

Le ministre d'Etat utiliserait pour exercer son action deux organismes déjà existants : le Haut-Comité militaire et le Secrétariat général du Conseil supérieur de la Défense nationale.

Le ministre d'Etat serait secondé par un état-major recruté parmi les officiers les plus qualifiés des trois armées, après études spéciales. A la tête de cet état-major serait placé un chef d'état-major général, le ministre de la Défense nationale.

Le ministre d'Etat utiliserait pour exercer son action deux organismes déjà existants : le Haut-Comité militaire et le Secrétariat général du Conseil supérieur de la Défense nationale.

Le ministre d'Etat serait secondé par un état-major recruté parmi les officiers les plus qualifiés des trois armées, après études spéciales. A la tête de cet état-major serait placé un chef d'état-major général, le ministre de la Défense nationale.

Le ministre d'Etat utiliserait pour exercer son action deux organismes déjà existants : le Haut-Comité militaire et le Secrétariat général du Conseil supérieur de la Défense nationale.

Le ministre d'Etat serait secondé par un état-major recruté parmi les officiers les plus qualifiés des trois armées, après études spéciales. A la tête de cet état-major serait placé un chef d'état-major général, le ministre de la Défense nationale.

Le ministre d'Etat utiliserait pour exercer son action deux organismes déjà existants : le Haut-Comité militaire et le Secrétariat général du Conseil supérieur de la Défense nationale.

Le ministre d'Etat serait secondé par un état-major recruté parmi les officiers les plus qualifiés des trois armées, après études spéciales. A la tête de cet état-major serait placé un chef d'état-major général, le ministre de la Défense nationale.

Le ministre d'Etat utiliserait pour exercer son action deux organismes déjà existants : le Haut-Comité militaire et le Secrétariat général du Conseil supérieur de la Défense nationale.

Le ministre d'Etat serait secondé par un état-major recruté parmi les officiers les plus qualifiés des trois armées, après études spéciales. A la tête de cet état-major serait placé un chef d'état-major général, le ministre de la Défense nationale.

Le ministre d'Etat utiliserait pour exercer son action deux organismes déjà existants : le Haut-Comité militaire et le Secrétariat général du Conseil supérieur de la Défense nationale.

Le ministre d'Etat serait secondé par un état-major recruté parmi les officiers les plus qualifiés des trois armées, après études spéciales. A la tête de cet état-major serait placé un chef d'état-major général, le ministre de la Défense nationale.

Le ministre d'Etat utiliserait pour exercer son action deux organismes déjà existants : le Haut-Comité militaire et le Secrétariat général du Conseil supérieur de la Défense nationale.

Revue de la Presse

LE PETIT PARISIEN (M. CH. MORICE) : L'avis est unanime : le pays s'est prononcé pour le Front populaire, c'est tout ce qui doit être dit. Nul ne comprendrait qu'il en fût autrement. Les usages sont constants.

LE PETIT JOURNAL (Le démocrate) : De graves décisions devront être prises à Genève et ailleurs. Elles ne pourront l'être, quel que soit le gouvernement qui tiendra dans, que si le peuple français, de sérénité, de modération, de réflexion et de calme.

LE PETIT JOURNAL (Le démocrate) : De graves décisions devront être prises à Genève et ailleurs. Elles ne pourront l'être, quel que soit le gouvernement qui tiendra dans, que si le peuple français, de sérénité, de modération, de réflexion et de calme.

LE PETIT JOURNAL (Le démocrate) : De graves décisions devront être prises à Genève et ailleurs. Elles ne pourront l'être, quel que soit le gouvernement qui tiendra dans, que si le peuple français, de sérénité, de modération, de réflexion et de calme.

LE PETIT JOURNAL (Le démocrate) : De graves décisions devront être prises à Genève et ailleurs. Elles ne pourront l'être, quel que soit le gouvernement qui tiendra dans, que si le peuple français, de sérénité, de modération, de réflexion et de calme.

LE PETIT JOURNAL (Le démocrate) : De graves décisions devront être prises à Genève et ailleurs. Elles ne pourront l'être, quel que soit le gouvernement qui tiendra dans, que si le peuple français, de sérénité, de modération, de réflexion et de calme.

LE PETIT JOURNAL (Le démocrate) : De graves décisions devront être prises à Genève et ailleurs. Elles ne pourront l'être, quel que soit le gouvernement qui tiendra dans, que si le peuple français, de sérénité, de modération, de réflexion et de calme.

LE PETIT JOURNAL (Le démocrate) : De graves décisions devront être prises à Genève et ailleurs. Elles ne pourront l'être, quel que soit le gouvernement qui tiendra dans, que si le peuple français, de sérénité, de modération, de réflexion et de calme.

LE PETIT JOURNAL (Le démocrate) : De graves décisions devront être prises à Genève et ailleurs. Elles ne pourront l'être, quel que soit le gouvernement qui tiendra dans, que si le peuple français, de sérénité, de modération, de réflexion et de calme.

LE PETIT JOURNAL (Le démocrate) : De graves décisions devront être prises à Genève et ailleurs. Elles ne pourront l'être, quel que soit le gouvernement qui tiendra dans, que si le peuple français, de sérénité, de modération, de réflexion et de calme.

LE PETIT JOURNAL (Le démocrate) : De graves décisions devront être prises à Genève et ailleurs. Elles ne pourront l'être, quel que soit le gouvernement qui tiendra dans, que si le peuple français, de sérénité, de modération, de réflexion et de calme.

LE PETIT JOURNAL (Le démocrate) : De graves décisions devront être prises à Genève et ailleurs. Elles ne pourront l'être, quel que soit le gouvernement qui tiendra dans, que si le peuple français, de sérénité, de modération, de réflexion et de calme.

LE PETIT JOURNAL (Le démocrate) : De graves décisions devront être prises à Genève et ailleurs. Elles ne pourront l'être, quel que soit le gouvernement qui tiendra dans, que si le peuple français, de sérénité, de modération, de réflexion et de calme.

Le programme populaire

C'est le 10 janvier dernier qu'a été rendu public le programme de revendications immédiates établi par le Rassemblement populaire. Il ne nous paraît pas inutile de rappeler le texte à titre documentaire.

I. - Défense de la liberté 1. - Amnistie générale. 2. - Contre les ligues fascistes. 3. - Développement de la production effective des formations paramilitaires, conformément à la loi.

II. - Défense de la paix 1. - Appel à la collaboration du peuple et notamment des masses laborieuses pour le maintien et l'organisation de la paix. 2. - Collaboration internationale, dans le cadre de la Société des Nations, pour la sécurité collective, par la définition de l'agression et l'application automatique et solidaire des sanctions en cas d'agression.

III. - Revendications économiques 1. - Restauration de la capacité d'achat supprimée ou réduite par la crise. Contre le chômage et la crise industrielle. 2. - Réduction de la semaine de travail sans réduction de salaire hebdomadaire.

IV. - Assainissement financier 1. - Révision des marchés de guerre en liaison avec la nationalisation des industries de guerre. 2. - Répression du gaspillage dans les administrations civiles et militaires.

V. - Assainissement financier 1. - Révision des marchés de guerre en liaison avec la nationalisation des industries de guerre. 2. - Répression du gaspillage dans les administrations civiles et militaires.

VI. - Assainissement financier 1. - Révision des marchés de guerre en liaison avec la nationalisation des industries de guerre. 2. - Répression du gaspillage dans les administrations civiles et militaires.

VII. - Assainissement financier 1. - Révision des marchés de guerre en liaison avec la nationalisation des industries de guerre. 2. - Répression du gaspillage dans les administrations civiles et militaires.

VIII. - Assainissement financier 1. - Révision des marchés de guerre en liaison avec la nationalisation des industries de guerre. 2. - Répression du gaspillage dans les administrations civiles et militaires.

IX. - Assainissement financier 1. - Révision des marchés de guerre en liaison avec la nationalisation des industries de guerre. 2. - Répression du gaspillage dans les administrations civiles et militaires.

X. - Assainissement financier 1. - Révision des marchés de guerre en liaison avec la nationalisation des industries de guerre. 2. - Répression du gaspillage dans les administrations civiles et militaires.

XI. - Assainissement financier 1. - Révision des marchés de guerre en liaison avec la nationalisation des industries de guerre. 2. - Répression du gaspillage dans les administrations civiles et militaires.

XII. - Assainissement financier 1. - Révision des marchés de guerre en liaison avec la nationalisation des industries de guerre. 2. - Répression du gaspillage dans les administrations civiles et militaires.

Accusé du meurtre de sa femme, un débitant de boissons d'Houplines est condamné aux travaux forcés à perpétuité par la Cour d'assises du Nord

Les époux Beaurain-Hibon exploitaient depuis février 1933, à Houplines, rue de l'Égalité, un commerce de débit de boissons. L'accusé ne régnait pas dans le ménage, la femme se plaignait des mauvais traitements et des violences que lui faisait subir son mari et celui-ci l'accusait de monter infidèle. Le 24 décembre 1935, à midi, un voisin s'aperçut que le débit était encore fermé. En pénétrant par la cour, il aperçut, mais personne ne répondit. Inquiet, il alerta les autorités qui firent ouvrir les portes par un serrurier et en découvrant, dans une chambre du premier étage, le cadavre de M<sup>me</sup> Beaurain étendu sur le lit.

Après coup, décidé à en finir avec la vie, il se serait taillé les avant-bras, perdant du sang en abondance. Le lendemain, après avoir lavé la mort, il se serait réfugié et caché dans le bois de la Doulie.

Telle est la version de Beaurain. A l'audience, il renouvelle ses aveux et déclare : J'ai reçu trois coups de marteau ; on m'a battu, c'est comme cela que j'ai arrivé, je regrette...

Le meurtre a été commis par un homme de 35 ans, marié, sans enfants, qui se plaignait de la vieillesse de sa femme. Il avait été condamné à la prison pour un vol de 20 francs.

Le meurtre a été commis par un homme de 35 ans, marié, sans enfants, qui se plaignait de la vieillesse de sa femme. Il avait été condamné à la prison pour un vol de 20 francs.

Le meurtre a été commis par un homme de 35 ans, marié, sans enfants, qui se plaignait de la vieillesse de sa femme. Il avait été condamné à la prison pour un vol de 20 francs.

Le meurtre a été commis par un homme de 35 ans, marié, sans enfants, qui se plaignait de la vieillesse de sa femme. Il avait été condamné à la prison pour un vol de 20 francs.

Le meurtre a été commis par un homme de 35 ans, marié, sans enfants, qui se plaignait de la vieillesse de sa femme. Il avait été condamné à la prison pour un vol de 20 francs.

Le meurtre a été commis par un homme de 35 ans, marié, sans enfants, qui se plaignait de la vieillesse de sa femme. Il avait été condamné à la prison pour un vol de 20 francs.

Le meurtre a été commis par un homme de 35 ans, marié, sans enfants, qui se plaignait de la vieillesse de sa femme. Il avait été condamné à la prison pour un vol de 20 francs.

Le meurtre a été commis par un homme de 35 ans, marié, sans enfants, qui se plaignait de la vieillesse de sa femme. Il avait été condamné à la prison pour un vol de 20 francs.

Le meurtre a été commis par un homme de 35 ans, marié, sans enfants, qui se plaignait de la vieillesse de sa femme. Il avait été condamné à la prison pour un vol de 20 francs.

Le meurtre a été commis par un homme de 35 ans, marié, sans enfants, qui se plaignait de la vieillesse de sa femme. Il avait été condamné à la prison pour un vol de 20 francs.

MAURICE CHEVALER, a qui on a mené une réception à la Comédie-Française, est venu voir CHARLES LAUGHTON, le grand acteur anglais. Entre eux, M<sup>me</sup> DUSSAN et M<sup>me</sup> MARQUET.

LE QUOTIDIEN (Éditorial) : Il y a quatre ans, le cartel des gauches n'a été qu'une formation électorale, qui n'a pas tenu.

LE QUOTIDIEN (Éditorial) : Il y a quatre ans, le cartel des gauches n'a été qu'une formation électorale, qui n'a pas tenu.

LE QUOTIDIEN (Éditorial) : Il y a quatre ans, le cartel des gauches n'a été qu'une formation électorale, qui n'a pas tenu.